



DIRECCTE

Nouvelle-Aquitaine



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maîtres d'ouvrage et guide DCE la grille de cotation des offres

Contexte introductif

- Des retours de MOA/MOE expliquant leurs difficultés à choisir une entreprise de désamiantage suite à la consultation
- Nos constats :
 - Des CCTP ne décrivant pas les exigences du donneur d'ordre – Trop abstraits, un copier/coller de la réglementation
 - Des remises de prix très divergentes variant de 1 à 5
 - Des MOA démunis et qui choisissent des entreprises sans trop savoir s'ils font « bien »

Contexte introductif

2017

- Présentation du guide « *Etablissement d'un dossier de consultation des entreprises de retrait ou d'encapsulation de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA)* » lors du colloque amiante à Bordeaux
- Une remarque formulée sur la manière de noter les critères d'évaluation des offres

2018-2019

- Mise à jour du guide avec la création d'une annexe pour la notation de la valeur technique du dossier de consultation

Objectif du guide

Aider les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre à améliorer les Dossiers de Consultations des Entreprises (DCE) :

- En y mettant toutes les informations utiles
- En y mettant que les informations utiles
- Permettre de mieux évaluer les offres des entreprises

Contenu du guide

Introduction

- Champ d'application : SS3 (retrait d'amiante)
- Focalisé sur le dossier de consultation des entreprises
- Rappel des obligations du maître d'ouvrage :
Réaliser le rapport de repérage amiante avant travaux, choisir une entreprise certifiée, suivi des déchets, rapport de fin de travaux

Contenu du guide

Règlement de consultation (1/3)

- Objet de la consultation :
 - Les travaux et nature des matériaux
 - Les principales contraintes liées à l'environnement du chantier (site occupé, co-activité, délais, ...)
- Contenu du dossier de consultation :
 - Dossier technique amiante, le diagnostic avant travaux, autres,...

Contenu du guide

Règlement de consultation (2/3)

- Présentation des offres :
 - Certification
 - Les processus (fiches)
 - Note méthodologique que chaque candidat se propose d'adopter avec : plan de la base chantier, méthodes et empoussièrement attendus, mesures de contrôle, modalités de stockage, filières d'élimination, planning ...
 - Commentaire sur la qualité du diagnostic

Contenu du guide

Règlement de consultation (3/3)

- Sélection et jugement des offres :
 - prix
 - Valeurs techniques : adéquation travaux et secteurs activités entreprise , dispositions prises pour intégrer les contraintes chantier, processus en lien avec les travaux, niveaux d'empoussièrement attendus, techniques maîtrisant l'empoussièrement à la source ...

Contenu du guide

CCTP lot désamiantage (1/2)

- Pas nécessaire de vouloir reprendre la réglementation et en particulier toutes les obligations qui incombent aux entreprises
- Bien détailler les demandes , les marges de manœuvres, les contraintes chantiers : environnement, points de branchements eau, électricité, zones de stockage, les emplacements disponibles pour les bases vie, l'état du support souhaité après travaux ...

Contenu du guide

CCTP lot désamiantage (2/2)

Ce n'est pas au DCE de déterminer :

- S'il faut 3 ou 5 sas, la façon d'emballer les déchets, le nombre et la nature des empoussièvements réglementaires

Mais il peut déterminer :

- La taille des emplacements disponibles pour les sas, les capacités de stockage et les lieux, si le DO veut des mesures supplémentaires et s'il veut communication des résultats des mesures d'empoussièrement réglementaires

Contenu du guide

PGC

Si plusieurs entreprises, il y aura un coordonnateur SPS

Le PGC devra décrire les mesures prises pour gérer la co-activité :

- organisation prévue autour de la mesure de fin de chantier

Contenu du guide

Les fiches Processus

Permet d'avoir un moyen de comparer le niveau technique des entreprises :

- En sachant où en est l'entreprise dans la validation de ses méthodes de travail
- En appréciant la qualité des méthodes de travail de l'entreprise (émission de poussière d'amiante faible)

Notation de la valeur technique

- Proposition pour servir de base à la réflexion pour chaque opération
- Notation en essayant de tenir compte des critères :
 - Obligatoire (éliminatoire)
 - Interdit ou discriminatoire
 - Objectif
 - Vérifiable
 - Evaluable (note possible)
 - Utile
 - ...
 - Mais surtout équilibré !

- Rappel des critères (reformulation par rapport au guide DCE)
 - l'expérience des entreprises sur les travaux à faire
 - Favoriser les processus avec les taux d'empoussièrément les plus bas
 - Favoriser les processus avec le moins d'émission à la source
 - Favoriser les organisations qui conviennent le mieux aux contraintes du MOA

- 1 – Adéquation secteurs activités sur le certificat et travaux à faire
 - Oui : 5 points
 - Non : 0 point

- 2 – processus en lien avec les travaux et niveau de validation
 - Tous les processus en lien avec les travaux :
 - Oui : 5 points
 - Non : 0 point
 - Niveau de validation des processus pour le matériau principal
 - Tous validés : 6 points
 - En partie validés, en partie en cours : 3 points
 - Tous en chantier test : 0 point
 - Idem pour les autres matériaux avec une note moindre :
 - Tous validés : 2 points
 - En partie validés, en partie en cours : 1 points
 - Tous en chantier test : 0 point
 -

- 3 – Techniques maîtrisant l'empoussièrement
 - Niveau d'empoussièrement attendu :
 - Niveau 1 : 10 points
 - Niveau 2 : 5 points
 - Niveau 3 : 0 point
 - Obtention niveau 1 sans renouvellement d'air :
 - Oui : 10 points
 - Non : 0 point
 - Taux d'empoussièrement obtenu sous le seuil de détection
 - Oui : 10 points
 - Non : 0 point

- 3 – Techniques maîtrisant l’empoussièrement
 - Classement des entreprises par taux d’empoussièrement attendu
 - Entreprise avec le taux le plus faible : 10 points
 - La deuxième : 5 points
 - Les autres : 0 point
 - Techniques utilisées pour obtenir le niveau d’empoussièrement :
 - Pas d’émission de poussière : 10 points
 - Captation à la source : 5 points
 - Traitement de l’air : 0 point

- 4 – Prise en compte des contraintes environnementales (planning, co-activité , place disponible, maintien des circulations, bruit, ...)
 - Classer les entreprises et attribuer la note en fonction :
 - Le 1ere : 25 points
 - Le 2ème : 20 points
 - Le 3ème : 15 points
 - Le 4ème : 10 points
 - Le 5ème : 5 points
 - Les autres : 0 point
 - (Alternative : mettre une note de 0 à 20 sur chaque dossier).
 - La note ou le classement peut se faire par exemple :
 - Tableau binaire avec toutes les contraintes à prendre en compte
 - Evaluation globale (méthode qui semble la plus juste)